



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cette année, je pars en colo !

PASS
colo



Le Pass colo est la nouvelle aide de l'État, allant de 200€ à 350€, valable l'année civile des 11 ans de votre enfant.

En 2025, pour bénéficier du Pass colo, votre enfant doit être né en 2014.

Les enfants nés en 2013, n'ayant pas utilisé leur Pass colo en 2024, peuvent l'utiliser en 2025.

Le Pass colo est valable une fois, pendant les vacances scolaires, sur des séjours de vacances de 5 jours minimum.

Le Pass colo, calculé à partir du quotient familial, peut être utilisé en complément des autres aides aux vacances. Il est déduit directement du prix du séjour, vous n'aurez qu'à payer le solde restant à votre charge !

**Près de 80% des enfants de 11 ans
sont éligibles,
pourquoi pas le vôtre !**

Renseignez-vous sur :

